

■ Aux membres de l'ASO

■ Procès-verbal de la 32^{ème} Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2017, 17h30

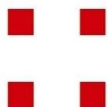
■ Hôtel Carlton Lausanne

■ 17 participants

■ 8 excusés

■ Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Election des scrutateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} juin 2016
5. Exercice 2016
 - I. Rapport annuel du Comité
 - II. Rapport des comptes
 - III. Rapport des réviseurs
 - IV. Approbation des comptes
 - V. Vote de décharge au Comité
6. Comité : Démissions – Élections
7. Exercice 2017
 - I. Perspectives
 - II. Désignation des réviseurs
8. Cotisations 2018
9. Propositions des membres
10. Varia
11. Clôture de l'Assemblée Générale



1. Ouverture de l'Assemblée

Madame Debora Rappazzo, Office Manager, conduit exceptionnellement l'Assemblée Générale ordinaire et souhaite la bienvenue à tous.

Madame Rappazzo informe l'assemblée qu'il y a 8 membres excusés et que 17 membres sont présents. La majorité des voix est fixée à 9. L'AG, convoquée au moins trois semaines avant sa date, peut donc délibérer valablement.

2. Election des scrutateurs

MM. Philippe Hermann et Jean-Marc Laub sont désignés comme scrutateurs.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} juin 2016

Le PV a été diffusé à tous les membres en date du 5 août 2016 selon l'art. 13 des statuts. Le Comité n'a reçu aucune remarque. De ce fait, le PV est définitif en application de l'art. 75 CC et il est archivé définitivement.

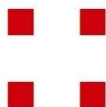
5. Exercice 2016

I. Rapport annuel du Comité

Le Comité s'est réuni à 7 reprises. Le rapport d'activités détaillé a été publié en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale.

Debora Rappazzo résume les activités réalisées en 2016.

- Les formations 2016 : une volée de 8 personnes ouverte pour le Brevet fédéral de spécialiste en organisation d'entreprise. Toutes les formations du catalogue ont été données au moins une fois. 118 personnes formées en 2016, soit 53% de plus qu'en 2015.
- L'organisation de 8 événements pour les membres de l'ASO.
- La présence au Salon RH en collaboration avec la VZPM.
- La certification eduQua 2012 grâce à l'implication du Comité, notamment de Monsieur Paolo Pierobon.
- La célébration du 30^{ème} anniversaire de l'Association au cœur de Lavaux avec 30 personnes présentes. Plusieurs photos de cette journée sont montrées.



II. Rapport des comptes

Produits

Les produits présentent un solde de CHF 440'263.35 contre CHF 333'165.00 en 2015, ce qui équivaut à une augmentation de 32%. Ces deux années sont comparables car toutes deux ont eu une volée de Brevet.

Toutes les formations ont pu être données en 2016 avec une augmentation de 53% de participants.

Pour rappel, un compte pour les certifications (HERMES et IPMA) a été créé afin de les différencier des formations. Un contre-compte est dans les produits.

Le compte mandat est en dessous du budget. La prospection pour la vente de formation en entreprise se poursuit.

Le compte « autres produits » correspond à la vente de livres.

Charges

Les comptes honoraires et salaire sont en dessus du budget étant donné que les formations ont été données à plusieurs reprises. Ceci équivaut aussi pour le compte salle de cours et frais.

Le compte « certifications » correspond au contre-compte des produits (HERMES et IPMA D).

Le compte projets a été créé pour différents projets menés par le Comité, par exemple l'étude de la mise sur pied du Diplôme fédéral avec les nouvelles directives, ainsi que pour des actions futures.

Le compte réseau et manifestation représente les charges liées aux soirées débat, l'Assemblée Générale et la célébration des 30 ans. Ce dernier n'a pas d'impact.

Charges liées au personnel : afin de faire face à la charge de travail croissante, le taux d'activité de l'office manager est passé de 50% à 65% en janvier 2016. Ses heures supplémentaires ont également été rémunérées.

Autres charges d'exploitation

Tous les comptes, sauf publicité, sont en dessous du budget.

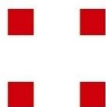
Le compte « publicité » est lié au marketing au sens large. Principalement à notre stand au «Salon RH» en collaboration avec la VZPM, et couvre également les frais de représentations (déplacements pour Glattbrugg, comités SGO, commission formation, commission stratégie, EOP, etc.)

En 2016, aucun amortissement n'a été fait car les soldes des supports de cours et des frais eduQua (certification précédente) avaient été amortis en 2015.

La marge bénéficiaire a donc permis d'amortir les frais de certification eduQua (première tranche), de prévoir un du croire sur les cotisations, de créer des réserves pour un déménagement et une identité visuelle (25'000.-), de créer une provision pour les projets de formation (10'000.-), de créer une réserve pour les impôts (100.-) et autres charges administratives (1'900.-) et de présenter un bénéfice de **CHF 9'223.60.-**.

Le bilan présente un solde de CHF 208'152.-. Le bénéfice est de CHF 9'223.60.-.

Un tableau rétroactif de 2011 à 2017 a été présenté et il montre l'évolution du résultat. Depuis 2013, l'ASO est de nouveau dans les chiffres noirs et Debora Rappazzo peut déjà annoncer que 43% du chiffre d'affaire budgété a été réalisé pour l'année 2017.



Pour rappel, les liquidités ont considérablement augmenté suite à la vente des titres (immobilisations financières) et aussi grâce à l'encaissement des écolages des cours de préparation au brevet fédéral, volées 2015-2016 et 2016-2017. Les montants encaissés à l'avance sont reportés au passif dans les prestations facturées d'avance.

L'immobilisation financière représente le prêt pour la VZPM. L'immobilisation corporelle représente le parc informatique et le mobilier. L'immobilisation incorporelle représente les supports de cours.

L'Assemblée n'a aucune question ou remarque pour les comptes.

III. Rapport des réviseurs

Debora Rappazzo prie le réviseur des comptes, M. Alexandre Wrobleski de faire son rapport. Celui-ci donne lecture de l'original du rapport sur les comptes 2016. M. Wrobleski atteste que les comptes liés à l'exercice 2016 ont été vérifiés en date du 27 mars 2017 et que ceux-ci sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Il recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2016 de l'ASO tels que soumis.

IV. Approbation des comptes et des rapports

Debora Rappazzo fait voter l'approbation du rapport de gestion 2016. L'AG approuve à l'unanimité.

Debora Rappazzo fait voter l'approbation des comptes 2016. L'AG approuve à l'unanimité.

V. Vote de décharge au Comité

La décharge au Comité est acceptée à l'unanimité.

Debora Rappazzo remercie les réviseurs des comptes pour le travail effectué et les membres pour leur confiance.

6. Comité : Démissions – Elections

Debora Rappazzo informe que Madame Sheila Frustini démissionne du Comité.

Mme Véronique Hermanjat, arrivée au terme de son mandat, accepte de se représenter pour un deuxième mandat. L'Assemblée Générale a réélu Véronique Hermanjat en qualité de Présidente du Comité.

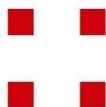
Le Comité propose d'élire deux nouveaux membres au Comité : Mme Jelena Kovacevic et M. Jean-Philippe Meyer. Ils sont présentés à l'Assemblée :

Mme Kovacevic a suivi la formation préparant au brevet fédéral (volée 2015-2016). M. Meyer est Président de l'association d'une école de musique, HEML.

Ils sont invités à s'adresser à l'Assemblée et de présenter leurs motivations à rejoindre le Comité.

Le Comité fait voter la proposition. L'AG approuve à l'unanimité l'élection des deux nouveaux membres au Comité, par applaudissement. Le Comité leur souhaite la bienvenue.

Les nouveaux membres remercient l'AG pour cette belle opportunité et se réjouissent de participer au bon fonctionnement de l'ASO.



7. Exercice 2017

I. Perspectives

Debora Rappazzo présente les perspectives 2017.

- Une nouvelle volée pour le brevet commencera le 8 septembre
- Un workshop Comité / Stratégie ASO
Un workshop stratégique et organisationnel sera organisé dans le courant de l'année 2017 pour revoir la stratégie de l'ASO et pour intégrer les deux nouveaux membres du Comité. Les résultats seront présentés lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Des membres évoquent le souhait de participer à ce workshop. Le Comité invite les membres intéressés à participer à se manifester après l'AG.
- Forum HERMES le 21 septembre à Lausanne.
- Forum Excellence & Performance le 2 novembre à Yverdon-les-Bains.

II. Désignation des réviseurs

Debora Rappazzo informe l'Assemblée que M. Julien Wroblevski a terminé ses deux mandats et qu'il doit se retirer. Elle le remercie pour son engagement.

M. Alexandre Zbinden passe 1^{er} vérificateur et rapporteur. Mme Sophie Ramseyer se propose comme 2^{ème} vérificateur et est élue par acclamation. Ils seront les vérificateurs des comptes pour l'année 2017.

M. Jean-Marc Laub est nommé comme suppléant.

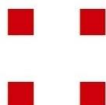
8. Cotisations

Le Comité propose des cotisations inchangées pour 2018.

Le maintien du montant des cotisations 2017 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

9. Propositions des membres

Le Comité a reçu trois propositions de M. Thierry Bonjour en date du 30 mars 2017. Les membres du Comité ont formulé une recommandation pour chaque proposition.



Proposition n°1	Recommandation du Comité à l'intention de l'AG	Vote de l'AG
<p>Constitution d'un fonds de réserve pour promouvoir, financer ou réaliser toutes actions décidées par les membres du Comité pour promouvoir le métier d'organisateur, le brevet de spécialiste en Organisation d'entreprises ainsi que le diplôme [de spécialiste en management des organisations] d'expert-e en management de l'organisation.</p>	<p>C'est l'essence même de l'association que de promouvoir les métiers pour lesquels nous proposons des formations. La situation financière de l'ASO n'est bénéficiaire que depuis 2014. La « réserve pour développement » a été alimentée grâce à ces bénéficiaires. Dotée à ce jour de CHF 15'000, elle répond à l'objectif souhaité.</p> <p>En 2016, le compte 4930 « Projets en cours » a été créé avec CHF 10'500 (dont une provision) pour travailler sur les concepts et contenus de formation du brevet fédéral, comme par exemple l'étude de relancer une classe de diplôme fédéral.</p> <p>Le Comité, dans sa séance du 9 mai 2017, pense qu'il doit pouvoir garder toute latitude dans la gestion des ressources, bien entendu dans l'esprit des statuts. Aussi s'engage-t-il, au travers des réserves et provisions, à défendre les intérêts des métiers en mettant en place de nouvelles actions en parallèle de celles de la formation.</p> <p>Le Comité propose à l'Assemblée générale de ne pas entrer en matière sur la proposition 1.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour : 4 voix• Contre : 2 voix• Abstentions : 11 voix <p>Proposition acceptée par l'AG</p>

La parole est donnée à M. Bonjour pour une précision. Malgré un fonds déjà existant, M. Bonjour pense nécessaire de créer un fonds pour donner une certaine latitude au Comité. Il serait à disposition du Comité sur le long terme en fonction de ses besoins et ainsi évitera de le contraindre à passer par l'AG pour pouvoir le dépenser. Un règlement du fonds doit cependant être fait.

M. Thierry Hogan signale deux sujets différents dans la même proposition : le règlement de fonds, qui est selon lui une bonne idée, et l'affectation de celui-ci.

Mme Susana Garcia signale que la question du métier se pose, en lien avec les propositions 1 et 2.

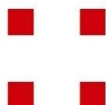
L'identité de l'ASO est liée au métier d'organisateur, mais aujourd'hui nous avons du mal à ouvrir une session de diplôme. Il vaut la peine de se poser la question sur la création d'un fonds affecté pour la formation d'organisateur afin de défendre nos aspects linguistiques et métier.

M. Walter Infanger est d'avis que tant qu'il n'y a pas de risque fiscal, il n'y a pas besoin de fonds supplémentaire car le capital existe.

M. Thierry Auberson : Le but du fonds est de faire vivre l'ASO sur le long terme. Il faut non seulement promouvoir le métier d'organisation mais aussi les autres formations proposées par l'ASO.

M. Paul-J. Zimmerman : Si un fonds est créé, il faut tout d'abord avoir un règlement puis définir à quoi il servira.

M. Philippe Goumaz propose le vote : La proposition n°1 est acceptée.



Proposition n°2	Recommandation du Comité à l'intention de l'AG	Vote de l'AG
<p>Modifier l'article 10 de nos statuts comme suit :</p> <p>De : « dans la mesure du possible, la composition du Comité est représentative de l'ensemble des membres »</p> <p>A : « dans la mesure du possible la composition du Comité est représentée de l'ensemble des membres avec, pour moitié au moins, des titulaires de brevet de spécialiste en Organisation d'entreprise et/ou [de spécialiste] d'expert en management de l'organisation avec diplôme fédéral»</p>	<p>Les membres du Comité ont, par le passé tout comme actuellement, veillé à intégrer des brevetés ou diplômés dans l'organe qu'est le Comité ainsi que ses commissions. Il y a eu sans discontinu au moins une personne ayant passé le brevet et ou le diplôme au sein du comité. Une nouvelle personne sera proposée le 31 mai 2017 à l'assemblée.</p> <p>Le Comité pense aussi que l'apport d'autres personnes avec des profils différents est enrichissant et complémentaire. Cette proposition limite le choix de personnes disponibles et volontaires.</p> <p>Le Comité n'est pas favorable à cette proposition, trop restrictive et limitante.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour : 3 voix• Contre : 11 voix• Abstentions : 3 voix <p>Proposition rejetée par l'AG</p>

M. Bonjour rappelle que l'organisation est le cœur de métier de l'ASO. C'est aussi une bonne chose de proposer d'autres formations, mais le métier de base risque de disparaître, même s'il est enrichissant d'avoir des membres issus d'autres filières. M. Bonjour aurait voulu recevoir une contre-proposition de la part du Comité au lieu d'un rejet direct.

M. Thierry Auberson affirme que pour la crédibilité de l'ASO, il est absolument nécessaire d'avoir des membres du Comité brevetés ou diplômés en organisation. M. Auberson rebondit sur la contre-proposition et propose d'inscrire dans les statuts : qu'au moins un tiers des membres du Comité devraient être brevetés ou diplômés.

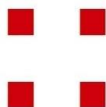
M. Walter Infanger perçoit cela comme une contrainte dans les statuts pouvant engendrer des difficultés supplémentaires pour trouver des membres ou des brevetés.

Mme Susana Garcia revient sur la contre-proposition. Elle est d'avis que la complémentarité et l'enrichissement apporté par les membres issus d'autres filières sont importants à garder. Elle propose une modification des statuts moins contraignante : "au moins un tiers des membres du Comité devraient être brevetés ou diplômés et n'exclut pas les personnes issues d'autres filières",

M. Thierry Hogan appelle cela de la discrimination positive et n'aime pas les règles contraignantes.

M. Sacha Vuadens donne des chiffres clés : 3 des 5 derniers membres du Comité étaient des brevetés en organisation, par ailleurs tout le Comité est conscient de l'importance de la crédibilité de l'ASO.

M. Philippe Goumaz propose le vote : La proposition n°2 est rejetée.



Proposition n°3	Recommandation du Comité à l'intention de l'AG	Vote de l'AG
Afin de réduire les incertitudes concernant le statut fiscal de l'association, je propose aux membres de l'assemblée générale de mandater une fiduciaire et/ou un avocat de la place selon le choix du Comité afin d'analyser la possibilité de demander aux autorités cantonales une exonération fiscale de l'ASO.	Le Comité préavise positivement cette proposition et engagera les démarches nécessaires dans ce sens.	<ul style="list-style-type: none">• Pour : 17 voix• Contre : 0 voix• Abstentions : 0 voix Proposition acceptée par l'AG

M. Thierry Auberson a d'ores et déjà présenté les statuts de l'ASO à un avocat-fiscaliste pour savoir si une exonération d'impôt était possible. Il affirme que tant que l'ASO réalisera des opérations commerciales, il est exclu qu'elle soit exonérée. M. Thierry Auberson propose tout de même d'engager un expert pour une optimisation fiscale.

Mme Susana Garcia pense qu'il vaut la peine de mandater un expert pour être certain.

M. Philippe Goumaz propose le vote : La proposition n°3 est acceptée.

10. Varia

Debora Rappazzo annonce les futurs événements de l'ASO pour l'année 2017 :

- Soirée des lauréats et soirée d'été : 22 juin
- Soirées débat : 13 septembre, 24 octobre
- Verrée de Noël : 7 décembre

La prochaine Assemblée Générale ordinaire est agendée au mercredi 30 mai 2018.

Mme Susana Garcia informe les membres de l'AG que les experts des examens oraux du BF ne sont plus des experts romands mais alémaniques. En tant qu'observatrice des experts cette année à Sursee, elle a pu constater que sur les quatre experts, un seul était breveté mais était le moins bilingue. Les trois autres bilingues n'avaient jamais fait d'assessment. Un rapport a été réalisé par les experts romands et ceux-ci ont demandé une rencontre avec l'EOP. Il serait opportun que l'ASO ait droit à la parole sur ce sujet.

M. Thierry Bonjour ajoute qu'il y a clairement une inégalité de traitement. Exemple : il y a un droit de regard sur l'examen écrit mais les annotations des experts sont en allemand. La relève des experts doit être faite par des romands.

Mme Debora Rappazzo remercie les membres pour ce divers et assure que ce point sera traité par le Comité.

11. Clôture de l'Assemblée Générale

Cette 32^{ème} Assemblée Générale est terminée à 19h02.

Philippe Goumaz remercie Debora Rappazzo pour son engagement et son professionnalisme pour la tenue de l'Assemblée Générale.

Debora Rappazzo remercie les membres de contribuer au quotidien à l'atteinte des buts et clôt l'Assemblée Générale en remerciant les participants. Elle les invite à passer à la conférence publique et à l'apéritif qui suivra.